

Récit de l'arrestation de Gaston Marceteau

Je suis arrêté par les agents de la Gestapo de Poitiers à La Roche-sur-Yon, rue Paul Doumer à 9h du matin le 2 septembre 43, interné à la prison de Pierre-Levée à Poitiers, transféré le 15 janvier 44 à Compiègne, déporté le 23 janvier 44 à Buchenwald.

Les actions de parachutage – nécessitant la présence sur terrains d'une quinzaine d'hommes- avaient, à partir de mai 1943, atteint une telle intensité -8 en Vendée, une quinzaine en Deux-Sèvres- qu'elles ne purent échapper à l'attention de la police allemande, bien que l'ensemble de ces opérations aient été effectuées sans le moindre accroc.

Une série d'arrestations va alors avoir lieu à partir de juin 43 et va toucher le sud-ouest et particulièrement les organisations de Vendée. Et des Deux-Sèvres.

Je participe à cette nouvelle activité (parachutages d'armes) jusqu'à mon arrestation le 2 septembre 1943 :

- Recherche des terrains suivant des caractéristiques très strictes imposées par Londres,
- Présentation de ces terrains à Londres pour homologation et définition des codes en vue de l'opération,
- Composition des équipes de réception (une douzaine d'hommes),
- Réception sur le terrain (pleine lune) et camouflage du matériel.
- Je participe après les avoir organisés à deux parachutages : nuit du 13 au 14 juillet 43 à la Couture et nuit du 11 au 12 août à Aizenay.

Le nombre important de ces opérations et la relative concentration géographique de cette activité (8 en Vendée et une dizaine en Deux-Sèvres) liés à une remontée d'arrestations opérées par la Gestapo depuis Bordeaux -état-major de l'O.C.M.- déclenchent le 12 août 1943 une vague d'arrestations dans ces 2 départements.

Pressentant le danger, j'informe mes chefs de réseau et demande d'être affecté dans un autre secteur. Mais je serai maintenu en Vendée avec mission de poursuivre mon activité, particulièrement dans la recherche des terrains de parachutage.

Pourquoi ?

Dans la recherche du « renseignement », je travaillais en solitaire, et par l'intermédiaire de correspondants particulièrement bien placés et, en principe, connus de moi seul.

Par contre, la réception des parachutages exigeait d'être connu d'une équipe pouvant atteindre une quinzaine d'hommes, d'où la très grande difficulté du respect de discrétion.

Je ne pense pas avoir été victime d'une dénonciation directe et volontaire. Mon arrestation a plutôt été la conséquence des « défaillances » au cours des interrogatoires de camarades arrêtés avant moi, ce qui est différent et très excusable.

J'ai donc été arrêté par les services de sécurité SS basés à Poitiers, le 2 septembre à 9h du matin dans une des rues de la Roche-sur-Yon, rue Doumer.

Ceinturé et rapidement embarqué dans une voiture je suis conduit dans la prison de La Roche puis immédiatement interrogé, immobilisé sur un lit, roué de coups sans interruption pendant 30 heures, puis transféré pratiquement inanimé le lendemain vers 15h à Poitiers à la prison de Pierre-Levée.

Dans cette prison je suis « mis au secret » pendant 40 jours, dans une cellule spéciale (Mitard) située au sous-sol, attaché à la grille qui sépare en 2 parties ce genre de cellule. Je subis de nouveaux interrogatoires particulièrement musclés, accompagnés de sévices extrêmes.